



LA LONDE  
LES MAURES

Mairie de la Londe les Maures

Place du XI novembre

BP 62

83250 La Londe les Maures

Tél: 04 94 01 95 91

Email: [marches-publics@lalondelesmaures.fr](mailto:marches-publics@lalondelesmaures.fr)

Téléchargement: <https://agysoft.marches-publics.info>

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Location d'engins et véhicules de chantier

---

Date et heure limites de réception des offres :

jeudi 21 septembre 2023 à 11h00

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes.....	3
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	3
3 - Conditions relatives au contrat.....	3
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	3
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.1 - Documents à produire.....	4
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
6.1 - Transmission électronique.....	6
6.2 - Transmission sous support papier.....	7
7 - Examen des candidatures et des offres.....	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
8.2 - Procédures de recours.....	10

# **1 - Objet et étendue de la consultation**

## **1.1 - Objet**

La présente consultation concerne :  
Location d'engins et véhicules de chantier

## **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## **1.3 - Type et forme de contrat**

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## **1.4 - Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

# **2 - Conditions de la consultation**

## **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.2 - Forme juridique du groupement**

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

## **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# **3 - Conditions relatives au contrat**

## **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre de réponse

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat		Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) non contractuel	Non
Le catalogue/barème du fournisseur avec annexe indiquant les rabais	Non

Libellés	Signature
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Mairie de la Londe  
Service de la Commande Publique  
Place du XI novembre  
83250 La Londe les Maures

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire

pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	60 pts
2- Valeur technique	30 pts

Critères	Pondération
<b>2.1-Organisation</b>	<b>20 points</b>
2.1.1-Organisation de la chaîne de livraison	5 pts
2.1.2-Organisation en cas d'assistance technique ou de casse	5 pts
2.1.3-Description du parc	5 pts
2.1.4-Moyenne d'heures d'utilisation des engins	5 pts
<b>2.2- Développement durable</b>	<b>10 points</b>
2.1-Politique mise en œuvre sur l'organisation du recyclage des déchets d'emballage	2,5 pts
2.2-Politique mise en œuvre concernant la réduction de CO <sup>2</sup> des véhicules de transports et lors des livraisons	2,5 pts
2.3-La valorisation matières et le recyclage des huiles et autres déchets hydrauliques	2,5 pts
2.4-Les mesures pour lutter contre les fuites et mesures prises lors de casses hydrauliques sur les chantiers	2,5 pts
<b>3- Délai</b>	<b>10 pts</b>
3.1-Délai de livraison	5pts
3.2-Délai d'intervention en cas de panne	5pts

### **A/ Pour le critère valeur : PRIX (55 points)**

#### **1- Montant HT du DQE (sur 55 pts)**

L'offre qui a le montant du DQE le plus avantageux obtiendra la note de **60 points** sur la base du montant du DQE

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

$$A = (P + \text{bas} / P \text{ offre}) \times Z$$

A = \_\_\_\_\_ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P + bas = \_\_\_\_\_ Le montant de l'offre régulière la moins-disante

P offre = \_\_\_\_\_ Le montant de l'offre examinée

Z = \_\_\_\_\_ Le nombre de points attribués pour le critère prix

### **B/ Pour le critère valeur technique : VALEUR TECHNIQUE (30 points)**

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante

#### **2.1- Analyse du mémoire technique (sur 30 pts)**



Le candidat qui a décrit l'organisation obtiendra la note de 30 points sur la base du mémoire technique remis dans l'offre.

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

- 2.1.1 Organisation de la chaîne de livraison
- 2.1.2 Organisation en cas d'assistance technique ou de casse
- 2.1.3 Description du parc et de sa moyenne d'heures d'utilisation
- 2.1.4 Moyenne d'heures d'utilisation des engins

Information parfaitement renseignée \_\_\_\_\_ 5 points  
Information bien renseignée \_\_\_\_\_ 4 points  
Information moyennement renseignée \_\_\_\_\_ 3 points  
Information assez bien renseignée \_\_\_\_\_ 2 points  
Information renseignée de façon médiocre \_\_\_\_\_ 1 point  
Information non-renseignée \_\_\_\_\_ 0 point

## 2.2- Pour le critère DÉVELOPPEMENT DURABLE (10 points)

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante :

Information parfaitement renseignée \_\_\_\_\_ 2,5 points  
Information bien renseignée \_\_\_\_\_ 2 points  
Information moyennement renseignée \_\_\_\_\_ 1,5 points  
Information assez bien renseignée \_\_\_\_\_ 1 point  
Information renseignée de façon médiocre \_\_\_\_\_ 0,5 point  
Information non-renseignée \_\_\_\_\_ 0 point

La note globale pour le critère « **B** » sera déterminée comme suit:

$$B = (B1 + B2 + B3 + B4 + B5)$$

## C/ Pour le critère DÉLAI DE LIVRAISON (5 points)

L'offre qui a le délai le plus avantageux obtiendra la note de 5 points sur la base de l'indication dans l'acte d'engagement.

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante

$$C = (D + \text{bas} / D \text{ offre}) \times Z$$

C = \_\_\_\_\_ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée  
D + bas = \_\_\_\_\_ Le délai de livraison de l'offre régulière la moins-disante  
D offre = \_\_\_\_\_ Le délai de l'offre examinée  
Z = \_\_\_\_\_ Le nombre de points attribués pour le critère prix

## D/ Pour le critère DÉLAI D'INTERVENTION EN CAS DE PANNE (5 points)

L'offre qui a le délai le plus avantageux obtiendra la note de 5 points sur la base de l'indication dans l'acte d'engagement.

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante

$$D = (D + \text{bas} / D \text{ offre}) \times Z$$

C = \_\_\_\_\_ Le nombre de points obtenus par l'offre examinée

D + bas = \_\_\_\_\_ Le délai d'intervention en cas de panne de l'offre régulière la moins-disante

D offre = \_\_\_\_\_ Le délai de l'offre examinée

Z = \_\_\_\_\_ Le nombre de points attribués pour le critère prix

La note générale de l'offre sera obtenue par la formule

$$NG \text{ (note générale)} = A + B + C + D$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>  
Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Toulon  
5 rue Racine  
BP 40510  
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30  
Télécopie : 04 94 42 79 89  
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>